

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA BIOLOGIE DES POPULATIONS D'OISEAUX (C.R.B.P.O.)

CESCO - UMR 7204 MNHN-CNRS-UPMC

Compte-rendu Réunion des Délégués Régionaux et Formateurs CRBPO

Paris le 11/03/2017 de 17h à 19h30

43 rue Buffon 75005 PARIS

Présents: Frédéric JIGUET (CRBPO), Pierre-Yves HENRY (CRBPO), Olivier DEHORTER (CRBPO), Pierre FIQUET (CRBPO), Yves BEAUVALLET (bagueur formateur), Grégoire MASSEZ (délégué PACA), Christian PAUCOT (délégué Aquitaine), Philippe DELAPORTE (Formateur ATEN), Christian ITTY (délégué Languedoc-Roussillon), Gérard GOUJON (délégué Rhône-Alpes), Vincent DAURAT (délégué Auvergne), Melchior VIALLET (Midi Pyrénées), Thierry HIRTZMANN (Lorraine), Julien LAIGNEL (Nord-Pas de Calais).

1 - Stage théorique

Compte tenu du nombre de candidats depuis ces dernières années une seule session en Février Mars est retenue. Si nécessaire une session en Octobre Novembre sera programmée.

2 - Conseil de Discipline

Il sera réuni pour un cas à traiter, actuellement en cours d'instruction judiciaire. Ce Conseil pourrait se tenir par Skype ou par téléphone.

3 - CRBPO DATA

Un communiqué de presse sur CRBPO Data va être réalisé auprès des médias en Avril. Il sera distribué à tout le réseau, pour diffusion.

4 - Renouvellement des arrêtés ministériels et préfectoraux

Il sera anticipé pour une meilleure inclusion dans cette nouvelle version du volet Parcs Nationaux (afin d'éviter erreurs et incompréhensions qui découlaient d'une mauvaise communication concernant les Cœurs de Parcs), et pour prendre en considération les espèces protégées et les espèces gibier, dans tous les espaces (dont ceux protégés).

5 - Mortalité

Comme le bilan présenté par Jérôme Fournier lors de l'assemblée générale le fait apparaître cette consigne reste mal appliquée et pourrait susciter des remarques de l'autorité de tutelle sur la pratique de l'activité de baguage.

Une quantification plus précise en sera faite de manière à justifier le résultat à présenter à la tutelle.

Une analyse personnalisée pourra être transmise aux bagueurs concernés par des taux particulièrement élevés, ou faibles. Cette information devrait concerner aussi bien ceux qui ont une mortalité particulièrement élevée que ceux dont l'information semble présenter des lacunes ou des oublis. Tous les présents s'accordent sur cette proposition.

Un rappel des consignes et de leurs objectifs a été fait à l'ensemble des bagueurs le 17 mars (cf. site CRBPO page : <http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article645&lang=fr>)

6 - Mue et conservation de cadavres

La formation des bagueurs demande l'apprentissage de l'établissement d'une fiche de mue. Il n'existe pas à ce jour de protocole qui utilise les variables d'une fiche de mue en routine.

Il est considéré que savoir renseigner une fiche de mue est une connaissance de base à maintenir. Toutefois, l'enseigner correctement lors de la formation peut difficilement se faire sur oiseau vivant sans risque pour l'oiseau. La solution alternative est de détenir des cadavres d'oiseaux. Tout formateur souhaitant détenir et utiliser des cadavres d'oiseaux à but pédagogique doit en faire la demande auprès de la préfecture de son département. Ces mêmes cadavres pourraient être utilisés pour enseigner des mesures biométriques délicates.

7 - Transfert d'oiseaux blessés vers centre de soins

Les bagueurs sont autorisés à transporter un oiseau blessé vers le centre de soins le plus proche *dans la mesure où* ils ont prévenu le centre de soins de leur venue, en ayant déclaré l'espèce et le nombre d'individus concernés. Il faut donc avoir les coordonnées du centre de soins le plus proche sur le terrain, pour réaliser un acheminement direct d'un individu blessé. En cas de contrôle par les autorités, ce sera le fait d'avoir prévenu le centre de soins qui devrait couvrir le bagueur réalisant le transport d'espèce protégée.

8 - CRBPO Data

Communique de presse sur CRBPOData à venir. Sera distribué à tout le réseau, pour diffusion.

Sur ce nouvel outil un certain nombre de questions sont soulevés par les délégués régionaux : Possibilité de choisir 2 lieux : 1 de baguage et 1 de contrôle. Ce n'est pas possible dans la version actuelle.

Possibilité de définir des saisons (et pas que des mois). Ce n'est pas possible dans la version actuelle.

Les données issues des programmes personnels dont les données sont privées sont placées au barycentre des départements (cf. trajectoires).

Il est demandé de faire remonter au CRBPO l'ensemble des questions que peuvent se poser les utilisateurs. Toutes ne pourront pas être prises en compte à court ou moyen terme. En fonction des contraintes techniques ou encore des ressources financières disponibles, des évolutions du produit seront mise en œuvre.

9 - Permis non-validés

La présentation d'Olivier Dehorter a fait apparaître que beaucoup trop de bagueurs interviennent sur le terrain sans permis validé.

Les raisons principales en sont le non-envoi des données de l'année N-1 avant le 15 janvier de l'année N ou la non-correction de l'éventuel fichier d'erreurs relatif à ces données.

Les erreurs qui reviennent de manière systématique : ce sont les données B/C pour lesquelles une des deux personnes concernées ne répond pas.

Un participant propose l'assouplissement suivant :

- Obliger à avoir envoyé les données de l'année N-1 au 15 janvier
- Obliger à avoir renvoyé le fichier d'erreurs (concernant les données N-1) corrigé.

Toutefois, nous n'identifions pas de solution probante. Aucune décision de changement n'est prise.

L'activité de baguage devrait intégrer l'ensemble du processus depuis le choix de protocole en passant par la mise en œuvre sur le terrain jusqu'à la validation de la donnée qui doit être intégrée dans la base CRBPO.

Il ne faut pas perdre de vue l'objectif de cette activité.

10 - Notation d'âge Pul / 1A

L'absence de référentiel sur les critères permettant de discriminer un poussin (PUL) d'un oiseau d'un an (1A) a créé des disparités dans les saisies.

Le CRBPO définira avant les prochaines sessions STOC les critères à retenir.

11 - Epreuve photo qualification

Cette épreuve consiste à présenter 20 photos d'oiseaux prises dans la nature pendant 10 seconde chacune.

Le CRBPO rappelle que c'est un permis généraliste que l'on cherche à valider, la connaissance générale des oiseaux est donc incontournable.

Une personne juge l'épreuve stressante. Une autre s'interroge sur l'utilité d'une telle épreuve. Un délégué se serait trompé...

Comme 4 erreurs sont permises cette épreuve ne semble pas être un problème. Comme il a été précisé lors de l'AG un temps supplémentaire de 5 secondes entre deux diapositives permettra aux qualifiants de noter l'espèce.

Notons que les photos choisies pour illustrer le principe étaient mal adaptées (Qu'est-ce qu'on a voulu dire ?). Pour beaucoup, l'alouette calandrelle n'était pas ce qu'il y avait de plus représentatif pour illustrer l'exemple.

12 - Nombre de personnes à l'Assemblée générale

48 personnes avec les personnels du CRBPO cela reste faible

En PACA-LR : 35 personnes dans une réunion régionale avec des présentations toute la journée. Alors que sur cette AG il n'y avait seulement que 4 présentations.

La mise en ligne des présentations dissuade certainement les bagueurs de venir à l'AG. Mais elle est utile.

L'AG doit être considérée aussi comme un moment de convivialité et d'échange. Certains font remarquer que peu de (jeunes) bagueurs nouvellement qualifiés sont présents.

Diverses idées sont avancées pour tenter de motiver plus de participants :

Bien annoncer la date de l'AG avant ; ce qui avait été le cas pour cette AG.

Proposer plus de présentations scientifiques.

Choisir des présentations scientifiques même pour le CRBPO le matin ?

Faire passer les ateliers du dimanche le samedi ?

L'atelier du vendredi sur les indices STOC a été très apprécié et motivant.

La diffusion de l'AG en visioconférence ne semble pas une solution.

Pour certains la professionnalisation des activités de baguage est un frein. Ces personnes sont très mobilisées le week-end dans leurs activités et donc moins disponibles pour un déplacement à Paris (qui reste malgré tout onéreux).

Il est également suggéré que la démobilisation des événements 'associatifs' (au sens large), en présentiel, n'est peut-être pas spécifique à l'AG du CRBPO, mais peut-être une tendance de société (avec réduction de l'implication dans les structures associatives formalisées, au profit des approches participatives diffuses, au travers de réseaux informels).

A 19h 30 la séance est levée.

Rédaction : Christian Paucot et Yves Beauvallet, avec la contribution de Pierre Fiquet et Pierre-Yves Henry.